



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE  
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 08 JUIN 2021**

Date de la convocation : 31/05/2021  
Date d'affichage : 31/05/2021  
Membres en exercice : 15

Présents : 10  
Pouvoirs : 05  
Votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le huit juin, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

**Présents :**

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLAMARD, Nadège GEOFFROY, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI, Anne Hélène MATHIEU
  - Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE,
- formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

A noter que Madame Anne-Hélène Mathieu est arrivée à 20 h 40 et Madame Nadège Geoffroy à 21 h 10

**Excusé ayant donné procuration :**

- Madame Sylvie Pegourie, procuration à Dominique Pétrone
- Monsieur Xavier Lantheaume, procuration à Annie Callamard
- Monsieur Yohan Barthel, procuration à Mourad Rahmani
- Monsieur Thierry Dussauge, procuration à Martine Marcuccilli
- Monsieur Eric Merlino, procuration à Martine Duret

**Secrétaire de séance :**

- Madame Françoise RASTOLL a été élue.

**La séance est ouverte à 20h00**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Françoise Rastoll accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

La participation des agriculteurs Monsieur Christophe Lambert et Monsieur Eric Thomasson est reportée à la séance du mois de septembre.

### **1. Approbation du PV du conseil municipal du 4 mai 2021**

Observations de Madame Martine Marcuccilli :

- Propos sur le burn-out non inscrit sur le PV car probablement tenu avant le démarrage de la séance
- Déplacement du bungalow : pas de réponse sur le fait que le surcoût du déplacement n'a pas été anticipé. Réponse de Monsieur le Maire précisant que ce surcoût est lié au fait que le container était plein et que le sanglage était nécessaire.
- Loyers des commerces : sont-ils tous réglés ? la réponse est oui jusqu'au mois de mars 2021
- Logement au-dessus de la mairie : les remarques de Monsieur Dussauge sur le prix trop élevé de l'avant-projet détaillé ne sont pas indiquées sur le PV.

**Vote : 2 voix contre - Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI / 11 voix pour.**

### **2. Modalités de participation des communes de la Dombes pour le financement des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols**

La convention d'origine ayant été dénoncée par deux communes, on repart à compter du mois de novembre sur une nouvelle convention.

A compter du mois de novembre, la commune paiera à l'acte les instructions réalisées avec un droit d'entrée de 218 € réglé par la communauté de commune et 1 € par habitant réglé par la mairie de St Marcel.

**Vote : 2 voix contre - Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI / 11 voix pour.**

### **3. Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation à Monsieur le Maire de signer les marchés et/ou les accords-cadres et marchés subséquents**

Lecture de la délibération par Monsieur le Maire.

**Vote : 2 voix contre - Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI / 11 voix pour.**

### **4. Décision modificative budgétaire pour la rénovation des feux du carrefour de la RD1083**

Arrivée de Mme MATHIEU.

Il s'agit d'une décision modificative budgétaire visant à intégrer dans le budget 2021 le changement des feux tricolores (changement des lanternes pour les passer en LED), opération qui était prévue à l'origine en 2022. Compte tenu de la proposition en baisse des devis présentés et d'un excédent sur le budget d'investissement, elle pourrait se réaliser en 2021. Un montant de 10 000 € TTC est donc intégré au budget.

**Vote : 2 abstentions - Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI / 12 voix pour.**

## 5. Recrutement d'agents contractuels

Il s'agit d'une délibération de principe autorisant Monsieur le Maire à recruter en contrat à durée déterminée pour pallier à l'absence d'un agents titulaires momentanément indisponibles.

**Vote : 2 abstentions - Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI / 12 voix pour.**

## 6. Informations conseil

↳ Distribution des livrets d'information de la communauté de communes, il est fait appel aux élus pour assurer cette distribution, les agents techniques étant peu disponibles compte tenu de la période de tonte. Annie Callamard, Patricia Allouche, Nadège Geoffroy, Mourad Rahmani, Dominique Pétrone et Françoise RASTOLL se sont répartis les secteurs.

↳ Bilan 2020 sur le système d'assainissement.

↳ Martine Duret souhaite connaître le nombre de panneaux d'affichage appartenant à la commune. La réponse est 3. Cependant, il est envisagé d'en rajouter un vers l'école.

↳ Elle s'interroge également sur la suppression des places de parking le long de la voirie vers le domaine des 5 sens. Cette suppression ayant entraîné la construction de maison contre cette voirie. Monsieur le Maire précise que la mairie n'a pas la main sur ce dossier compte tenu qu'il s'agit d'un projet privé et que les négociations se sont faites entre le propriétaire et l'aménageur.

↳ Elle souhaite avoir l'arrêté sur l'obligation de tenir les chiens en laisse et indique qu'il y a un rouleau de grillage à évacuer près du terrain de foot.

↳ Monsieur le Maire indique qu'une recommandation de Soléus (société chargée du contrôle des équipements sportifs et récréatifs) a été faite de repeindre les cages de foot et que deux devis ont été demandés, 7 000 € pour le premier et 5 000 € pour le second.

Devant l'importance du montant la question se pose de faire effectuer le travail par un des agents techniques. Dans un premier temps, un 3<sup>ème</sup> devis sera demandé.

↳ Patricia ALLOUCHE remercie les personnes ayant participé à la brigade de fleurissement. Quelques pots sont encore vides, il est envisagé d'acheter quelques fleurs supplémentaires.

↳ Elle propose de faire un cadeau aux 16 élèves de CM2 quittant l'école primaire pour entrer au collège en septembre.

La séance est levée à 22h20

Le Maire,  
Dominique PETRONE

  


MAIRIE DE ST-MARCEL  
01 (Ain)

Le Secrétaire de Séance,  
Françoise RASTOLL

